



Règlement des frais

VZ Fondation de placement

Valable dès le 1^{er} mai 2024



Art. 1
But

Le présent règlement définit les commissions perçues par la fondation de placement pour la gestion de fortune et l'administration.

Art. 2
Tranches A, B, C et D

Les commissions de la tranche A s'appliquent aux investisseurs institutionnels selon l'art. 4 des statuts. Les commissions de la tranche B s'appliquent exclusivement pour VZ Fondation de libre passage, Fondation de libre passage de la Suisse centrale et VZ Fondation collective (sans convention spéciale). Les commissions d'administration des investisseurs (fondations) à hauteur de 0,35 % sont également facturées pour la tranche B, en plus des commissions de gestion de fortune et d'administration de la fondation. Les commissions de la tranche C s'appliquent exclusivement à VZ Fondation collective LPP et sont facturées à un taux de 0,10 %. Certains groupes de placement ne prévoient que la tranche D. Ces groupes de placement ne sont ouverts qu'aux investisseurs ayant conclu une convention spéciale avec VZ Banque de Dépôt SA.

Art. 3
Gestion de fortune

1. Les frais de gestion de fortune des groupes de placement dans les tranches A, B et C dépendent des différents groupes de placement :

2. Les commissions pour la tenue du dépôt et les frais de transaction sont facturés en sus.

<u>Groupe de placement</u>	<u>Commissions</u>
VZ LPP durabilité 0	0,35 %
VZ LPP durabilité 15	0,45 %
VZ LPP durabilité 25	0,50 %
VZ LPP durabilité 35	0,60 %
VZ LPP durabilité 45	0,65 %
VZ LPP durabilité 65	0,65 %
VZ LPP durabilité 90	0,65 %
VZ LPP durabilité 90 (1e)	0,65 %
VZ LPP placements indiciels 25	0,45 %
VZ LPP placements indiciels 35	0,45 %
VZ LPP placements indiciels 45	0,45 %
VZ LPP placements indiciels 65	0,45 %
VZ LPP placements indiciels 90	0,45 %
VZ LPP placements indiciels 90 (1e)	0,45 %

3. Les commissions sont facturées chaque semaine sur la base de la valeur de marché (y compris l'impôt anticipé dû).

4. Des commissions de rachat à hauteur maximale de 1,00 % peuvent être perçues pour les groupes de placement «hypothèques sur l'immobilier résidentiel» et «hypothèques sur l'immobilier résidentiel ex PK Novartis».

5. Aucuns frais de gestion de fortune directs ne sont perçus pour les groupes de placement de la tranche D. Ces groupes de placement ne sont ouverts qu'aux investisseurs ayant conclu une convention spéciale avec VZ Banque de Dépôt SA.

Art. 4
Administration de la fondation

1. La fondation de placement facture 0,05 % pour l'administration de la fondation, quel que soit le groupe de placement choisi. Cette commission couvre les dépenses suivantes :

- Gestion
- Commissions en relation avec l'exécution des paiements
- Taxes annuelles de l'autorité de surveillance

• Établissement du rapport annuel

• Honoraires de l'organe de révision

• Coûts pour les dispositions exceptionnelles éventuellement requises dans l'intérêt des investisseurs

2. Les commissions sont facturées chaque semaine sur la base de la valeur de marché (y compris l'impôt anticipé dû).

Art. 5
Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} mai 2024 et remplace toutes les versions précédentes.



Tranche A

Groupe de placement	Gestion de fortune	Administration de la fondation	Total
VZ LPP durabilité 0	0,35 %	0,05 %	0,40 %
VZ LPP durabilité 15	0,45 %	0,05 %	0,50 %
VZ LPP durabilité 25	0,50 %	0,05 %	0,55 %
VZ LPP durabilité 35	0,60 %	0,05 %	0,65 %
VZ LPP durabilité 45	0,65 %	0,05 %	0,70 %
VZ LPP durabilité 65	0,65 %	0,05 %	0,70 %
VZ LPP durabilité 90	0,65 %	0,05 %	0,70 %
VZ LPP durabilité 90 (1e)	0,65 %	0,05 %	0,70 %
VZ LPP placements indiciels 25	0,45 %	0,05 %	0,50 %
VZ LPP placements indiciels 35	0,45 %	0,05 %	0,50 %
VZ LPP placements indiciels 45	0,45 %	0,05 %	0,50 %
VZ LPP placements indiciels 65	0,45 %	0,05 %	0,50 %
VZ LPP placements indiciels 90	0,45 %	0,05 %	0,50 %
VZ LPP placements indiciels 90 (1e)	0,45 %	0,05 %	0,50 %
Hypothèques sur l'immobilier résidentiel	0,00 %	0,05 %	0,05 %
Hypothèques sur l'immobilier résidentiel ex PK Novartis	0,00 %	0,05 %	0,05 %

Tranche B

(VZ Fondation collective, VZ Fondation de libre passage, Fondation de libre passage de la Suisse centrale)

Groupe de placement	Gestion de fortune	Adm. de la fondation	Gestion des fondations	Total
VZ LPP durabilité 0 ¹	0,35 %	0,05 %	0,35 %	0,75 %
VZ LPP durabilité 15	0,45 %	0,05 %	0,35 %	0,85 %
VZ LPP durabilité 25	0,50 %	0,05 %	0,35 %	0,90 %
VZ LPP durabilité 35	0,60 %	0,05 %	0,35 %	1,00 %
VZ LPP durabilité 45	0,65 %	0,05 %	0,35 %	1,05 %
VZ LPP durabilité 65	0,65 %	0,05 %	0,35 %	1,05 %
VZ LPP durabilité 90 ¹	0,65 %	0,05 %	0,35 %	1,05 %
VZ LPP durabilité 90 (1e) ²	0,65 %	0,05 %	0,35 %	1,05 %
VZ LPP placements indiciels 25	0,45 %	0,05 %	0,35 %	0,85 %
VZ LPP placements indiciels 35	0,45 %	0,05 %	0,35 %	0,85 %
VZ LPP placements indiciels 45	0,45 %	0,05 %	0,35 %	0,85 %
VZ LPP placements indiciels 65	0,45 %	0,05 %	0,35 %	0,85 %
VZ LPP placements indiciels 90 ¹	0,45 %	0,05 %	0,35 %	0,85 %
VZ LPP placements indiciels 90 (1e) ²	0,45 %	0,05 %	0,35 %	0,85 %
Hypothèques sur l'immobilier résidentiel	0,00 %	0,05 %	0,00 %	0,05 %
Hypothèques sur l'immobilier résidentiel ex PK Novartis	0,00 %	0,05 %	0,00 %	0,05 %

¹ Ce groupe de placement n'est disponible que pour VZ Fondation de libre passage et la Fondation de libre passage de la Suisse centrale.

² Ce groupe de placement n'est disponible que pour VZ Fondation collective.



Tranche C (VZ Fondation collective LPP)

Groupe de placement	Gestion de fortune	Adm. de la fondation	Gestion des fondations	Total
VZ LPP durabilité 0	0,35 %	0,05 %	0,10 %	0,50 %
VZ LPP durabilité 15	0,45 %	0,05 %	0,10 %	0,60 %
VZ LPP durabilité 25	0,50 %	0,05 %	0,10 %	0,65 %
VZ LPP durabilité 35	0,60 %	0,05 %	0,10 %	0,75 %
VZ LPP durabilité 45	0,65 %	0,05 %	0,10 %	0,80 %
VZ LPP placements indicels 25	0,45 %	0,05 %	0,10 %	0,60 %
VZ LPP placements indicels 35	0,45 %	0,05 %	0,10 %	0,60 %
VZ LPP placements indicels 45	0,45 %	0,05 %	0,10 %	0,60 %
Hypothèques sur l'immobilier résidentiel	0,00 %	0,05 %	0,00 %	0,05 %
Hypothèques sur l'immobilier résidentiel ex PK Novartis	0,00 %	0,05 %	0,00 %	0,05 %

Tranche D (uniquement avec convention spéciale avec VZ Banque de Dépôt SA)

Groupe de placement	Gestion de fortune	Administration de la fondation	Total
Actions Suisse Index	0,00 %	0,05 %	0,05 %
Actions Étranger Index	0,00 %	0,05 %	0,05 %
Immobilier Suisse Index	0,00 %	0,05 %	0,05 %
Gold hedged Index	0,00 %	0,05 %	0,05 %
Titres porteurs d'intérêts Suisse Index	0,00 %	0,05 %	0,05 %
Titres porteurs d'intérêts Étranger Index	0,00 %	0,05 %	0,05 %

